



## Violences physiques, sexuelles et / ou sexistes

Toute déclaration fautive ou partiellement inexacte est susceptible de constituer notamment une infraction de diffamation et/ou un délit de dénonciation calomnieuse.

### 1 - DÉCLINAISON DES IDENTITÉS

#### L'auteur du signalement

**Nom :**

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

**Prénom :**

**Vis à vis de ce signalement, vous êtes :**

Témoin

Rapporteur du fait

Victime

**Quel lien avez-vous avec la victime ?**

Parent

Ami (e)

Autre

Tuteur

Animateur

#### La victime (en cas de victimes multiples, merci de compléter un formulaire par victime)

**Nom :**

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

**Prénom :**

**Statut :**

Licencié(e) pratiquant(e)

Animateur(trice)

Examineur(trice)

Elu(e)

Formateur(trice)

Stagiaire en formation

## Le Club (Précisez le club dans lequel la victime pratique habituellement)

**Club :**

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

**Comité départemental :**

## Les témoins des faits

**Témoin n°1 :**

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

**Témoin n°2 :**

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

**Témoin n°3 :**

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

**Il n'y a pas de témoin**

## L'auteur présumé des faits

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Club :

Statut :

Licencié(e) pratiquant(e)

Elu(e)

Animateur(trice)

Formateur(trice)

Examineur(trice)

Stagiaire en formation

## 2 - NATURE DES VIOLENCES POSSIBLES

**Cocher la case correspondant au type d'agression :**

Atteinte sexuelle	Agression sexuelle
Harcèlement sexuel	Viol
Exhibition sexuelle	Proposition sexuelle
Corruption de mineur	Voyeurisme
Diffusion d'image à caractère sexuel	Pornographie
Outrage sexiste	Violence physique
Violence verbale (injures)	

## 3 - LES FAITS

### Chronologie des faits

Lieu : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
Heure : \_\_\_\_\_

### Circonstances détaillées de la situation

(Décrivez les événements dans l'ordre chronologique et restez factuel et le plus précis possible notamment sur la nature des faits subis par la victime)

## Circonstances détaillées de la situation (suite)

## Conséquences constatées pour la victime

## 4 - LES PERSONNES ET SERVICES ALERTÉS

### Précisez les services et/ou les personnes alertés des faits

**Parents / représentant légal :**

**Oui**

**Non**

Si oui, date de l'alerte :

Nom, adresse, téléphone, mail :

**Dirigeant du club :**

**Oui**

**Non**

Si oui, date de l'alerte :

Nom, adresse, téléphone, mail :

**DDJES ou DRAJES :**

**Oui**

**Non**

Si oui, date de l'alerte :

Nom, adresse, téléphone, mail :

**Gendarmerie / Police nationale :**

**Oui**

**Non**

Si oui, date de l'alerte :

Nom, adresse, téléphone, mail :

**Procureur de la république :**

**Oui**

**Non**

Si oui, date de l'alerte :

Nom, adresse, téléphone, mail :

## Précisez les services et/ou les personnes alertés des faits

**Médecin :**

**Oui**

**Non**

Si oui, date de l'alerte :

Nom, adresse, téléphone, mail :

**Centre hospitalier :**

**Oui**

**Non**

Si oui, date de l'alerte :

Nom, adresse, téléphone, mail :

**Autre :**

**Oui**

**Non**

Si oui, date de l'alerte :

Nom, adresse, téléphone, mail :

**Fait le :**

**à :**

**Signature :**

Formulaire à adresser par mail, complété avec l'ensemble des pièces qui peuvent l'étayer et signé à : [signalement@sportspourtous.org](mailto:signalement@sportspourtous.org) ou par courrier à FF Sports pour Tous, cellule "signalement", 12 place Georges Pompidou 93160 Noisy-le-Grand.

Le référent de la cellule "signalement" est d'une personne ressource formée à cette problématique. Elle accueille, recueille la parole, conseille, informe et oriente, sans jugement et en toute confidentialité.

# ANNEXE AU FORMULAIRE DE SIGNALEMENT DE VIOLENCES PHYSIQUES, SEXUELLES ET/OU SEXISTES

## Rappel des définitions des différents types de violence

Nature des violences	Définition
<b>Atteinte sexuelle</b>	Exercer sans violence, contrainte, menace, ni surprise, une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de moins de 15 ans. Exercer sans violence, contrainte, menace, ni surprise, une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de plus de 15 ans, si les faits sont commis par un ascendant, une autorité de droit ou de fait, de fonction sur la personne.
<b>Agression sexuelle</b>	Toute atteinte sexuelle autre que le viol, commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. C'est un contact ou une activité sexuelle sans consentement.
<b>Harcèlement sexuel</b>	Imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportement à connotation sexuelle, sexiste qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
<b>Viol</b>	Commettre un acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise.
<b>Exhibition sexuelle</b>	Imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public.
<b>Propositions sexuelles</b>	Fait pour un majeur de faire des propositions sexuelles à un mineur ou une personne se présentant comme telle en utilisant un moyen de communication électronique.
<b>Corruption de mineur</b>	Fait pour un adulte d'imposer, sans contact, à un mineur, des propos, des actes des scènes ou des images susceptibles de le pousser à la dépravation sexuelle.
<b>Voyeurisme</b>	Observation furtive d'une personne sans son consentement dans un contexte où la personne peut raisonnablement s'attendre à de l'intimité.
<b>Diffusion d'image à caractère sexuel</b>	Capter, enregistrer ou transmettre, sans le consentement de leur auteur, des images (à caractère sexuel), quel que soit le lieu, privé ou public.
<b>Pornographie</b>	Fait d'acquérir, de détenir ou de diffuser des images représentant un mineur et représentant un caractère pornographique. C'est également le fait d'exposer des mineurs à des messages et images à caractère pornographique.
<b>Outrage sexiste</b>	L'outrage sexiste consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui porte atteinte à sa dignité ou l'expose à une situation pénible.
<b>Violence physique</b>	Acte avec pour intention ou conséquence la douleur et/ou une blessure physique. Comme dans toutes les formes de violence, l'objectif de l'auteur, n'est pas - ou peut ne pas être - seulement de causer une souffrance physique, mais aussi de réduire la maîtrise de soi de l'autre.